

La guerre des redevances ou le triomphe de l'hypocrisie

Pierre Barrette

Number 147, June–July 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/62808ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (print)

1923-5097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Barrette, P. (2010). La guerre des redevances ou le triomphe de l'hypocrisie. *24 images*, (147), 48–49.

LA GUERRE DES REDEVANCES OU LE TRIOMPHE DE L'HYPOCRISIE

par Pierre Barrette

LES TÉLÉSPECTATEURS ONT ÉTÉ BOMBARDÉS CET HIVER PAR UNE DOUBLE CAMPAGNE publicitaire dont beaucoup se demandent encore quels objectifs véritables elle poursuivait : d'un côté ceux qu'on appelle communément les « câblos » (les distributeurs de contenus, avec à leur tête le géant Rogers) mettaient en garde la population contre ce qu'ils désignent comme la « taxe TV » (usant à cet effet dans leurs messages de faux vox pop mettant en scène des quidams outrés d'apprendre qu'ils devront à l'avenir payer un service gratuit jusque-là), alors que de l'autre les télévisions généralistes (TVA, CTV et V-télé d'un bord, la SRC de l'autre) clament haut et fort que sans argent neuf de la part de ces mêmes câblos (qui ne leur donnent rien pour distribuer leur signal), c'est toute la télévision telle qu'on la connaît qui est menacée.

Au-delà de la querelle de clochers que se livrent les deux groupes, c'est en fait toute la question des mutations actuelles dans le paysage médiatique que pose ce conflit, et c'est au CRTC que le gouvernement a confié le délicat mandat de trancher¹. Et comme ce fut si souvent le cas dans le passé, l'organisme fédéral a rendu un jugement mitigé, qui s'en remet selon sa propre formulation « aux lois du marché »; les généralistes privés – mais pas Radio-Canada, qui est exclu des nouvelles règles – auront désormais le droit de « négocier » avec les compagnies de distribution un juste prix pour leur offre de programmation. On s'aligne ainsi sur le modèle déjà en place au sud de nos frontières, où les grands réseaux (ABC, NBC, CBS et FOX) vendent ni plus ni moins leur signal aux distributeurs.

UN VIEUX DÉBAT, DES CIRCONSTANCES NOUVELLES

Mais revenons un peu en arrière : ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la télévision canadienne profite de trois modes de financement distincts : l'argent peut provenir de l'État (un type de financement réservé à la CBC/SRC et dans une moindre mesure aux télé provinciales, par exemple Télé-Québec ou Télé-Ontario²); il peut être généré par la publicité; ou encore provenir de redevances d'abonnement. C'est cette troisième source de revenus qui est le nerf de la guerre actuelle : jusqu'à ce jour, seules les stations câblées dites spécialisées avaient droit à cette redevance. Les câblodistributeurs soutiennent qu'ils n'ont pas à payer les télévisions

généralistes pour un contenu offert à tous gratuitement par ondes hertziennes (bien-tôt converties au format numérique, mais qui resteront universellement accessibles à quiconque possède un téléviseur adapté);

LA TÉLÉVISION
PUBLIQUE [...] RESTE
UNE INSTITUTION
ABSOLUMENT ESSENTIELLE,
LE DERNIER REMPART
CONTRE LE REcul DE
L'INFORMATION ET LE
TRIOMPHE DES CONCEPTS
CLÉ EN MAINS [...],
RESPONSABLES DE
L'ACCULTURATION
PROGRESSIVE DES ONDES.

ils le font « gracieusement », autrement dit, ils laissent entendre qu'il s'agit en quelque sorte d'un service à leurs abonnés, « qui paient déjà assez cher ». Par ailleurs, lorsque les généralistes laissent entendre dans leur publicité qu'ils cherchent avant tout, en touchant à leur tour des redevances, à protéger la télévision locale, on peut là aussi se permettre d'être sceptique : TVA, V-télé, CTV et même la SRC dépensent des sommes colossales auprès des producteurs américains, sommes qui pourraient au moins en partie être consacrées à la création de produits locaux qui leur éviterait de courir après de nouveaux revenus.

En réalité, chacun use d'arguments fallacieux pour défendre des positions nettement moins avouables si l'on gratte un peu sous la surface : du côté des câblodistributeurs, il s'agit avant tout d'assurer la pérennité des profits mirobolants (de l'avis de plusieurs économistes, il s'agit de véritables machines à imprimer des billets verts...) que leur assure le système actuel; du côté des généralistes, surtout privés, on cherche de nouveaux moyens pour affronter la grave crise du financement qu'ils traversent (et qui, elle, est bien réelle) en adaptant les règles d'un jeu qu'ils ont eux-mêmes largement contribué à mettre en place à une époque où il leur était favorable. Ainsi, ce que les câblodistributeurs désignent comme une nouvelle taxe n'en est une que dans la mesure où ils comptent refiler la facture en entier à leurs clients, ce qui semble en contradiction avec le principe même de la redevance, imposée à juste titre aux plus riches parmi les joueurs actuels. Mais voilà : le paysage médiatique a beaucoup changé (notamment avec l'arrivée d'Internet, qui chamboule le marché des revenus publicitaires), et dans les circonstances actuelles, le *statu quo* aurait mené directement, à plus ou moins long terme, à la faillite du modèle de télévision qu'on connaît.

UN MODÈLE UNIQUE MENACÉ

Pourtant, la télévision généraliste québécoise, quoi qu'on en dise, représente un modèle unique qui mérite d'être préservé. Inspirée dès les années 1960 par le système mixte (à la fois public et privé) de la télévision anglaise, et donc à mi-chemin entre les

extrêmes que représentent respectivement les modèles états-unien (où même les chaînes publiques sont essentiellement financées par... le secteur privé) et français (qui s'est bâti sur le principe du service public avant de passer en régime concurrentiel dans les années 1980), elle tente en quelque sorte de conserver, mais sans disposer des mêmes moyens, le meilleur de chaque monde. Même s'il est évident qu'elle prête le flanc à de virulentes critiques – il est loin d'être certain que la course aux cotes d'écoute dans laquelle elle s'est engagée soit la meilleure façon de respecter son « mandat » – la télévision publique, ne serait-ce que dans son principe, reste une institution absolument essentielle, le dernier rempart contre le recul de l'information et le triomphe des concepts clé en mains (tels *Le banquier*, *Big Brother*, *Wipe out* et autres importations servies à la sauce locale³), responsables de l'acculturation progressive des ondes.

Que le CRTC refuse que soit menacée son accessibilité universelle (sa présence sur les bouquets câbles ou satellites n'est pas négociable, selon l'organisme) est en soi une très bonne chose; il importe toutefois d'en assurer un financement qui soit à la hauteur de cette universalité et d'un mandat – l'exemple de la BBC nous le rappelle constamment – qui ne s'exécute pas gratuitement. Sur cette question, on sait en tout cas où se situent les membres du gouvernement actuel de M. Harper, pour qui le *marché* est toujours la meilleure solution, et le financement public de la culture une détestable attitude « socialisante ». Dans ce contexte, la décision du CRTC, si elle favorise les généralistes pri-

tion dans le reste du Canada de notre Télé-Québec, et à ce titre elle est souvent perçue comme un coûteux service national destiné à une élite nostalgique de la paléo-télévision, époque durant laquelle la position de monopole occupée par la CBC l'autorisait à être peu sensible aux goûts du public dans un contexte de compétition immédiate avec

**ON SAIT DE QUELLES
MESURES DE PROTECTION,
AU NOM DE L'EXCEPTION
CULTURELLE, LES
FRANÇAIS ENTOURENT
LEUR INDUSTRIE
CINÉMATOGRAPHIQUE;
EST-IL UTOPIQUE DE
CROIRE QU'UNE TELLE
ATTITUDE PUISSE UN
JOUR RÉGIR NOTRE
FAÇON D'ENVISAGER
LA TÉLÉVISION
PUBLIQUE D'ICI?**

l'offre des chaînes états-uniennes. Cela n'est pas sans quelque effet désastreux sur la perception, à l'échelle nationale, du financement public de la télévision. La situation au Québec est pourtant fort différente : historiquement, la SRC fut un des foyers majeurs de rassemblement national et d'identité collective, et même si cette réalité est mise à

tions qu'elle inspire devraient dans un même temps appeler à davantage de vigilance; s'il est dans l'ordre des choses d'utiliser des fonds publics – ou le cas échéant les redevances des câbles – pour se doter d'un foyer culturel fort et rayonnant, il est peu pertinent et même contestable de le faire pour imiter la programmation des généralistes privés. La SRC est déjà à l'avant-garde pour ce qui est de proposer des émissions dramatiques à la fois originales et largement rassembleuses; mais certaines réussites d'autres réseaux publics à l'échelle internationale pourraient aussi lui servir d'inspiration : la capacité des Anglais à produire de grands documentaires, aussi spectaculaires que pédagogiques, la persévérance des Français à aborder les affaires publiques et l'actualité internationale, par exemple. Une telle recherche de la qualité n'empêche en rien de rester « près du public ». Il suffit de ne pas en faire une obsession, et de ne pas confondre popularité et populisme, pédagogie et démagogie, divertissement et... stupidité. ■

1. En fait, c'est la troisième fois que l'organisme fédéral est sollicité sur cette question : en 2007 et 2009, il a statué en faveur des câblodistributeurs.
2. C'est sans compter bien entendu les différents types d'aide indirecte (subventions, crédits d'impôt, etc.) dont profite un peu tout le monde.
3. Il suffit de regarder du côté de la programmation de V-télé (voir notre chronique sur le sujet dans le n° 145) pour se faire une idée des dangers qui guettent l'avenir de la télévision généraliste.

vés et causent peu de tort aux distributeurs qui entendent bien faire payer les utilisateurs, laisse sur la touche la société publique, en butte dans la dernière décennie à une baisse régulière de ses revenus et de son financement, menaçant sa capacité à jouer son rôle indispensable de leader culturel.

AU QUÉBEC, L'EXCEPTION CULTURELLE PASSE AUSSI PAR LA TÊLÉ

Dans la mesure où elle est peu regardée et peu rassembleuse, la télévision publique de langue anglaise a en quelque sorte la réputa-

mal par la situation de compétition tous azimuts qui prévaut aujourd'hui, elle reste à ce jour l'une de nos principales institutions culturelles, dans laquelle se reconnaissent encore une majorité de citoyens.

On sait de quelles mesures de protection, au nom de l'exception culturelle, les Français entourent leur industrie cinématographique; est-il utopique de croire qu'une telle attitude puisse un jour régir notre façon d'envisager la télévision publique d'ici? Mais cette notion d'exception culturelle et les considéra-

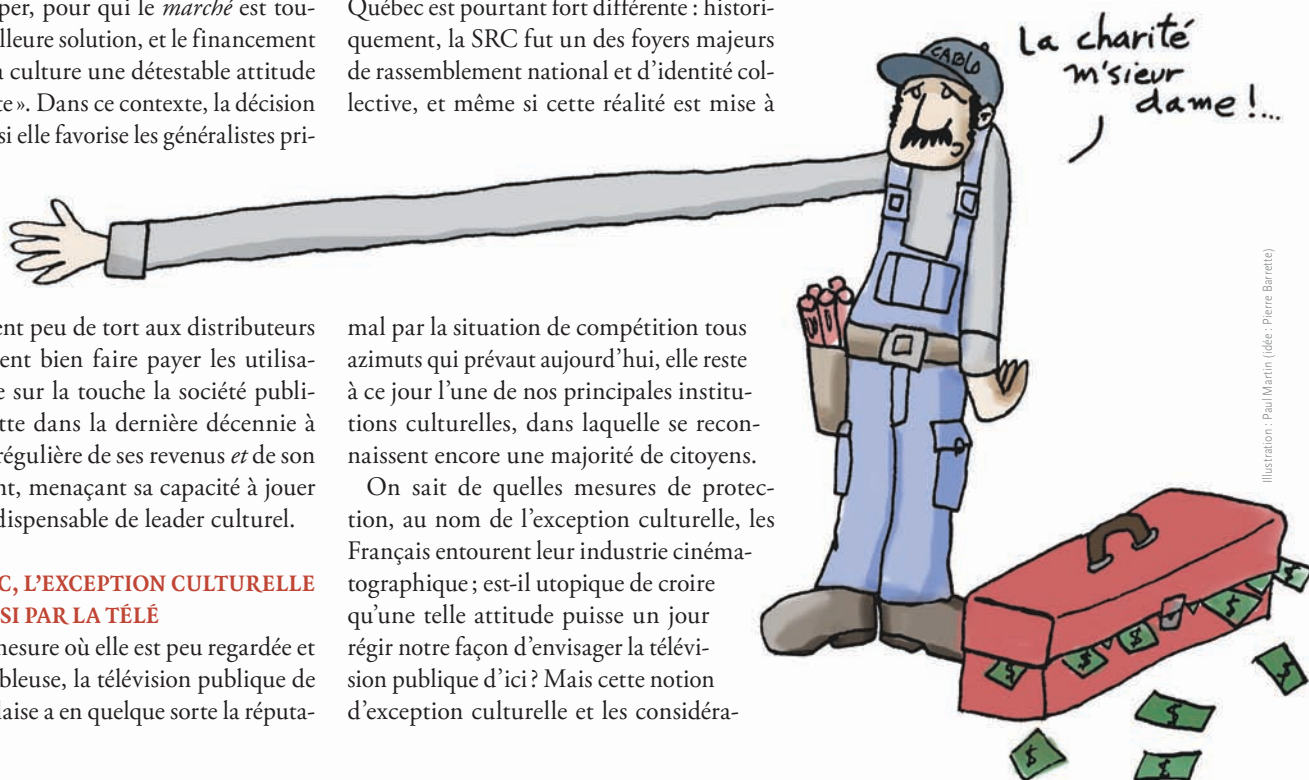


Illustration : Paul Martin (idée : Pierre Barrette)